**5ème session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l’homme**

**14 octobre 2019**

**Intervention de MEP Manon Aubry**

Merci Monsieur le président rapporteur, et félicitations pour votre élection.

J’ai l’honneur de m’adresser à vous à la fois en tant que co-présidente du groupe de la Gauche unitaire européenne du parlement européen mais aussi au nom d’un réseau parlementaire regroupant des centaines d’élus de tous les continents soutenant le projet d’instrument juridiquement contraignant sur les entreprises en matière de droits humains.

Les négociations que vous menez dans cette salle sont une opportunité historique pour prévenir les violations des droits humains par les entreprises, mettre fin à leur impunité lorsqu’elles foulent les droits les plus fondamentaux et permettre aux victimes d’avoir accès à la justice. *N’oubliez pas, même lorsque vous bataillez de longues heures sur telle ou telle formulation juridique, que nous poursuivons le but commun de protéger les vies et le bien-être de centaines de milliers de femmes, d’hommes et d’enfants.* Vous travaillez entre autrs pour ne plus jamais avoir à pleurer les centaines de morts du Rana Plaza, pour punir les responsables de la déforestation amazonienne et réparer les torts causés aux travailleurs exploités des exploitations minières africaines.

Comme vous le savez, le Parlement européen suit attentivement les négociations et a exprimé son soutien à l’élaboration de ce traité dans pas moins de neuf résolutions différentes. Un appel des seuls représentants directement élus dans les institutions européennes, à destination de l’Union européenne et ses États membres pour qu’ils s’engagent véritablement et de manière constructive dans ces négociations. Ayant suivie jusqu’à présent ces négociations depuis le rang des ONG, j’ai toujours été surprise par la passivité de l’Union européenne dans le processus de négociations.

Mais désormais, les planètes s’alignent pour adopter des règles contraignantes au niveau de l’Union européenne et au niveau international. Dix Etats membres de l’Union européenne ont engagé des travaux en vue d’adopter des législations sur le respect des droits humains par les entreprises. La loi française sur le devoir de vigilance est d’ailleurs une source d’inspiration par delà les frontières et un exemple prometteur pour des règles internationales communes. Deux directives sectorielles et une directive transsectorielle imposant une diligence raisonnable aux entreprises européennes ont déjà été adoptées. Et même un projet de directive européenne en cours d’étude au sein de la Direction Générale de la Justice pendant que la Commission des Affaires juridiques du parlement dont je suis membre a appelé le nouveau commissaire à la Justice à s’engager à faire une proposition législative durant ce mandat.

Depuis des années, malgré l’impatience des citoyens européens comme du monde entier, l’élargissement du périmètre au-delà des sociétés transnationales est restée l’unique et infranchissable ligne rouge à votre participation. Au vu du draft actuel de traité, vous ne pouvez désormais même plus vous cacher derrière cette excuse pour ne pas participer activement dans les négociations. There is no reason to sit back.

Les planètes sont alignées, il ne manque plus que votre volonté politique afin d’établir dans un effort collectif et solidaire de nouvelles règles protégeant les peuples et la planète des méfaits des entreprises commerciales.